



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL39-DE



Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 26

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026

Date d'Affichage : 15 AVRIL 2026

Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine
BAILLOT Cédric par SÉNÉGATS David

Était absent :

AMALRIC André

OBJET : Renouvellement de la Commission de Délégation de Service Public / désignation de délégués du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les dispositions relatives au rôle et à la composition de la Commission de délégation de service public ;

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission de Délégation de Service Public comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres qui siègeront au sein de la Commission de Délégation de Service Public ;

CONSIDERANT que la liste unique ci-après a été présentée à l'Assemblée :

Titulaires

- Christophe ASSEMAT
- Christophe MARTIN
- Michel BERBESSOU
- Dolorès ISSA
- Dominique CROSES

Suppléants

- Amandine LAVAL
- David SENEGATS
- Alexandre CENES
- Philippe BEZIAT
- Frédéric CENES

CONSIDERANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « *Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Il est voté au scrutin secret :*

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...]

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, par 32 voix présentes et représentées

- de ne pas procéder au scrutin secret à l'occasion de cette désignation et de nommer les représentants du Conseil Municipal à la Commission de délégation de service public listés ci-après :

Titulaires

- Christophe ASSEMAT
- Christophe MARTIN
- Michel BERBESSOU
- Dolorès ISSA
- Dominique CROSES

Suppléants

- Amandine LAVAL
- David SENEGATS
- Alexandre CENES
- Philippe BEZIAT
- Frédéric CENES

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMÉRO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL39-DE